

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013,

- 163 signalements d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) exposant 490 personnes au CO ont été déclarés. Quatre décès sont survenus suite à une intoxication accidentelle au CO.

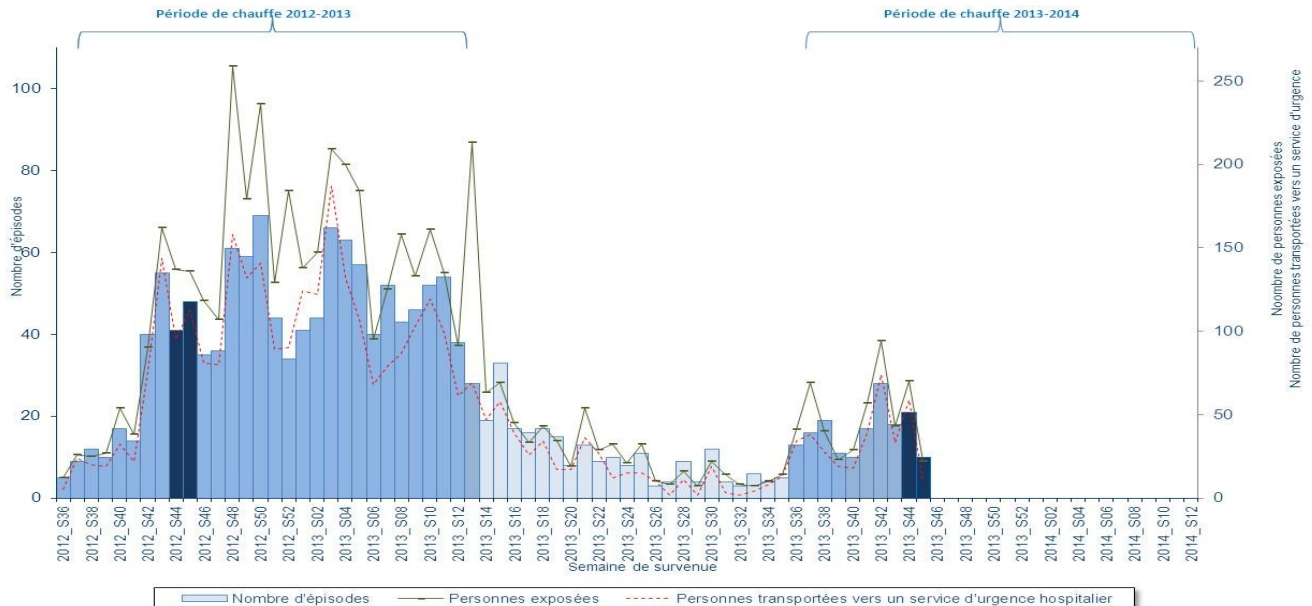
Au cours des deux dernières semaines,

- Deux décès par intoxication accidentelle au CO sont survenus suite à l'utilisation d'un groupe électrogène pour l'un et d'un appareil de chauffage pour l'autre.

Toute personne ayant connaissance d'une intoxication au CO, suspectée ou avérée, à l'exclusion des intoxications par incendie, la signale à l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou au Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAPTV) qui recueille les premières informations sur les personnes concernées et les circonstances de survenue pour déclenchement des enquêtes médico-environnementales par les services compétents.

### LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE

**Figure 1** Répartition hebdomadaire (depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012) du nombre d'épisodes d'intoxication au CO, suspectés ou avérés et du nombre de personnes exposées et transportées vers un service d'urgence hospitalier.



Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013,

- 163 signalements ont été transmis exposant 490 personnes à des émanations de CO dont 353 ont été prises en charge par un service d'urgence hospitalier et 64 ont été dirigées vers un service de médecine hyperbare. Au cours de la même période de l'année dernière, les signalements étaient au nombre de 251 exposant 682 personnes au CO dont 532 avaient été transportées vers un service d'urgence hospitalier et 95 avaient été dirigées vers un service de médecine hyperbare.

Cette différence s'explique par le nombre hebdomadaire d'intoxications au CO supérieur ou égal à 40 dès la semaine 42, en 2012 (Figure 1).

Au cours des deux dernières semaines,

- 31 signalements ont été transmis alors que l'effectif moyen est de 74 signalements au cours des semaines 44-45 sur les 6 dernières années. Les températures particulièrement douces expliquent probablement en partie ce faible nombre de signalements. Deux décès accidentels par intoxication au CO sont produits. Le premier a été provoqué par l'utilisation d'un groupe électrogène dans un logement récemment occupé non encore alimenté en électricité ; le second serait dû à un dysfonctionnement d'un chauffage.

- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, selon les informations disponibles au moment du signalement, 21 intoxications au CO ont été en lien avec un groupe électrogène (13%) exposant 75 personnes à des émanations de CO. La proportion de signalements d'intoxication au CO en lien avec un groupe électrogène était de 6% sur la même période de 2012.

- Au cours des deux dernières semaines, un signalement d'intoxication au CO dans une église en lien avec un dysfonctionnement d'une chaudière a entraîné le transport d'une personne vers un service d'urgence hospitalier.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, les quatre régions métropolitaines les plus peuplées ont concentré 47% des signalements (Nord-Pas-de-Calais : 28 signalements, Ile-de-France : 22 signalements, Rhône-Alpes : 18 signalements et Provence-Alpes-Côte d'Azur : 9 signalements).

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, les principaux déclarants ont été,

- Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) : 53% des signalements ;
- Les services d'urgence hospitalier : 17% des signalements ;
- Les services de médecine hyperbare : 10% des signalements.

75% des signalements ont été transmis par les services d'intervention d'urgence (SDIS et services d'urgence hospitalier ou pré-hospitalier).

## DE LA SURVEILLANCE À LA PREVENTION

La direction générale de la santé (DGS) et l'institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (INPES) rappellent les conseils destinés à éviter la survenue d'intoxication au CO :

**Faire vérifier et entretenir les conduits de fumées (par ramonage mécanique)**

**Faire vérifier et entretenir chaudières, chauffe-bains, inserts, poêles**

**N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...)  
Ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.**

L'Agence régionale de santé de Lorraine a développé un jeu pour la prévention des intoxications par le monoxyde de carbone dans le logement destiné à l'origine aux élèves de CM1 et CM2 de Meurthe-et-Moselle dans le cadre d'une campagne de sensibilisation au risque de CO

<http://www.stopmonox.com/>



Remerciements à l'ensemble des déclarants (Services départementaux d'incendie et de secours, services d'urgence (pré)hospitaliers, services hospitaliers, médecine libérale d'urgence, etc.) et acteurs du système de surveillance (Cellules interrégionales d'épidémiologie de l'institut de veille sanitaire, Agences Régionales de Santé, Délégations territoriales, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, Centres Antipoison et de Toxicovigilance, Laboratoire Central de la Préfecture de Police) pour le signalement, le recueil des données, l'analyse régionale et l'animation régionale du système de surveillance.

Contact : [surveillanceco@invs.sante.fr](mailto:surveillanceco@invs.sante.fr)

Pour vous abonner au bulletin de surveillance des intoxications au CO ,

Cliquer sur le lien suivant : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyde-de-carbone> .

cliquer sur [Liste de diffusion en bas de page](#), compléter les informations demandées.

### Equipe DSE:

Directrice département santé  
environnement  
Agnès Lefranc

Responsable unité  
toxicovigilance et surveillance  
des intoxications  
Jean-Michel Thiolet

Chargée de projet  
Agnès Verrier

Chargée de projet informatique  
Daniela Leprince

### Directeur de la

publication :  
Dr Françoise Weber  
Directrice général de  
l'InVS